

POUR COMMUNICATION IMMÉDIATE

Le Conseil municipal de Brampton approuve le règlement sur le port obligatoire de couvre-visage

Un million de masques non médicaux seront distribués aux résidents de Brampton

BRAMPTON, ON (9 juillet 2020) – À compter du vendredi 10 juillet, le port de masques non médicaux ou de couvre-visage sera requis dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton pour contribuer à arrêter la propagation de la COVID-19.

Suivant les conseils du service de santé publique de Peel, le conseil municipal de Brampton a adopté hier le règlement de Brampton sur les couvre-visage obligatoires en raison de la COVID-19, qui restera en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Pour soutenir la communauté dans cette démarche, la Ville distribue un million de masques non médicaux aux résidents, en commençant par envoyer par la poste trois masques à chaque foyer de Brampton.

Ce règlement temporaire exigera des établissements publics et des entreprises qu'ils veillent à ce que les masques ou les couvre-visage soient portés dans les espaces publics intérieurs sous leur contrôle.

Les espaces où des masques non médicaux ou des couvre-visage seront exigés comprennent :

- les magasins de détail où des biens et des services sont vendus aux clients
- les entreprises qui vendent principalement des denrées alimentaires, notamment les restaurants, les supermarchés, les épiceries, les boulangeries et les dépanneurs
- les églises, mosquées et autres lieux de culte, sauf pendant un rite ou une cérémonie religieuse incompatible avec le visage couvert
- les installations communautaires et récréatives intérieures
- les centres commerciaux ou structures similaires qui contiennent plusieurs établissements
- les entreprises qui fournissent des services de soins personnels
- les aires communes des hôtels et motels et autres hébergements de courte durée
- les bibliothèques, les musées, les galeries d'art et les autres installations similaires
- les salles de banquet, les centres de congrès, les arénas, les stades et autres lieux de manifestations
- les salles de concert, les théâtres, les cinémas, les casinos et les autres établissements de divertissement
- les locaux utilisés pour une séance de portes ouvertes, comme centre de présentation ou autres installations à des fins immobilières
- les véhicules d'entreprises de transport personnel œuvrant dans la Ville de Brampton
- les bâtiments exploités par la municipalité
- d'autres entreprises, organisations et lieux qui sont ou peuvent être autorisés à fonctionner conformément aux décrets d'urgence.

Les particuliers et les entreprises qui ne respectent pas ce règlement peuvent être condamnés à une amende minimale de 500 \$ et maximale de 100 000 \$ pour chaque infraction.

Le règlement exempté certaines personnes, notamment celles qui ne peuvent pas porter de masque ou de couvre-visage pour des raisons médicales, les enfants de moins de deux ans, les personnes qui pratiquent une activité sportive conformément aux décrets d'urgence et les personnes qui consomment de la nourriture ou des boissons dans un établissement intérieur autorisé (lorsque la province autorisera la réouverture des restaurants intérieurs). Pour obtenir la liste complète, rendez-vous à brampton.ca/masks.

Depuis le 2 juillet, les masques non médicaux sont obligatoires dans tous les autobus et terminus de Brampton Transit.

Le port de masques non médicaux ou de couvre-visage est l'une des quatre mesures préventives essentielles définies par le service de santé publique de Peel. Les trois autres mesures sont de garder ses distances, de se laver les mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains, et de se faire tester si vous pensez avoir la COVID-19 ou y avoir été exposé. Rendez-vous à peelregion.ca/coronavirus/core-four/. Pour en savoir plus sur l'utilisation correcte des masques non médicaux, des couvre-visage et des autres équipements de protection individuelle (EPI), consultez le site peelregion.ca/coronavirus/prévention/.

Des renseignements et des ressources supplémentaires pour les entreprises et les exploitants d'installations sont disponibles à l'adresse brampton.ca/masques.

Pour obtenir les dernières mises à jour concernant la réponse de la Ville de Brampton à la COVID-19, rendez-vous à brampton.ca/COVID19.

Citations

« Comme nous l'ont dit nos responsables de la santé publique, le port obligatoire du masque fait partie intégrante de l'arrêt de la propagation de la COVID-19. Pour continuer à aller au-delà de ce virus, nous sommes prêts à prendre toutes les précautions nécessaires : c'est pourquoi la Ville va distribuer un million de masques non médicaux aux habitants de Brampton. Je suis encouragé par l'approche collective du port du masque dans toute la région du Grand Toronto, et je sais que nos résidents de Brampton continueront à faire leur part pour accorder la priorité à la protection de la santé et de la sécurité de la communauté. »

– *Patrick Brown, maire, Ville de Brampton*

« Nous avons vu les résultats des efforts de notre communauté alors que notre ville progressait vers la phase 2 de la réouverture de la province. Ce travail acharné doit se poursuivre. Nous pouvons avancer sur la voie de la relance ensuivant les conseils de nos experts locaux en matière de santé concernant des mesures telles que le port obligatoire de masques non médicaux dans les espaces intérieurs. »

– *Martin Medeiros, conseiller régional, quartiers 3 et 4, et responsable du groupe de travail du maire sur la réouverture et la reprise de la Ville de Brampton*

« Alors que la Ville continue de rouvrir progressivement et de reprendre les services en toute sécurité, nous saisissons toutes les occasions qui nous permettront d'éviter la propagation de la COVID-

19. Rendre les masques non médicaux obligatoires est dans l'intérêt de notre communauté et de notre économie, et nous ferons tout pour soutenir nos employés, nos résidents et nos entreprises lors du déploiement de cette mesure dans toute la ville. »

– *David Barrick, directeur général, Ville de Brampton*

-30-

Une des villes dont la croissance est la plus rapide au Canada, Brampton héberge 650 000 habitants et 70 000 entreprises. Les personnes sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous tirons notre motivation de nos collectivités diversifiées, nous attirons l'investissement, et nous nous lançons sur un chemin qui fera de nous des chefs de file de l'innovation technologique et environnementale. Nous établissons des partenariats pour le progrès afin de construire une ville saine, sécuritaire, durable et prospère. Connectez-vous à nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#). Pour en savoir plus, visitez www.brampton.ca.

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, supports médias et engagement
communautaire
Communications stratégiques
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca